

SGDL

@suivre

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES  
tél : 01 53 10 12 15 - [www.sgdل.org](http://www.sgdل.org)  
courriel : [communication@sgdل.org](mailto:communication@sgdل.org)

Chers auteurs,

En réponse aux conséquences de la crise sanitaire, catastrophiques pour les auteurs en terme de revenus, les pouvoirs publics ont fait le choix – choix que n’importe lequel d’entre nous est en droit de questionner, de critiquer – de confier au Centre national du Livre (CNL) le soin de créer un fonds d’aide d’urgence aux auteurs. Ce fonds est destiné aux auteurs qui ne seraient pas éligibles au fonds de solidarité national – là encore, on peut remettre en cause le dispositif, critiquer le fait que ce fonds ait mis tant de temps à s’ouvrir aux auteurs n’ayant pas de numéro de SIRET, regretter que les deux fonds ne soient pas cumulables, etc.

Le CNL a sollicité la SGDL pour mettre en œuvre cette aide car, depuis des années, notre association gère un dispositif d’aide sociale, cofinancé avec le CNL et qui vient en aide à tous les auteurs. La SGDL a donc l’expérience et la force de travail (un énorme travail pour une grande partie de notre équipe salariée), bref l’outil opérationnel souple permettant d’allouer rapidement ces aides d’urgence. Notre association a choisi de le faire – et sans frais de gestion ni subvention – conformément à sa mission historique d’assistance aux auteurs.

La SGDL et plusieurs associations professionnelles, regroupées dans le Conseil Permanent des Écrivains (CPE), ont œuvré pour que les critères d'éligibilité fixés par le CNL soient élargis, adaptés au mieux à la réalité que vivent les auteurs, dans un premier temps pour les mois de mars et avril, désormais pour les mois de mai et juin. Le fonds, initialement doté d'un million d'euros par le CNL, a été doublé grâce à l'apport volontaire de plusieurs organismes de gestion collective (SOFIA, SCAM, CFC, SAIF, ADAGP). Par souci de transparence, cette dotation de deux millions d'euros a été consignée sur un compte dédié, isolé du reste de la gestion de la SGDL. Si elle n'est pas dépensée en totalité, le reliquat reviendra aux contributeurs au prorata de leur apport initial.

Les demandes d'aides sont réceptionnées par la SGDL sur une plateforme sécurisée. Elles sont instruites par notre équipe salariée et présentées chaque semaine sous une forme anonymisée. Une commission examine les demandes de manière collégiale. Elle se compose de représentants du CNL, du CPE, du SNAC, de l'ATLF, de la SOFIA, du CFC, de la SCAM, de l'ADAGP, de la SAIF et de la SGDL. La Ligue des auteurs professionnels a été invitée à siéger dans cette commission, mais elle a décliné l'invitation.

Un bilan du nombre de demandes reçues, du nombre d'aides allouées et du solde disponible sur le fonds est établi et transmis chaque semaine au CNL et aux organisations membres de la commission. Parallèlement, des réflexions ont cours avec le CNL afin de faire évoluer le dispositif et lui permettre de couvrir les pertes de revenus de différentes natures que les auteurs vont subir dans les mois à venir.

### Une stratégie de harcèlement ?

Lorsque Joann Sfar, fort d'une notoriété et d'un talent artistique qui donnent du poids à ses prises de parole, affirme de manière péremptoire dans une émission diffusée sur une chaîne de grande écoute (France Inter) que la SGDL reçoit « d'énormes sommes d'argent qui ne vont pas aux auteurs » et ne redistribue « rien du tout », on a de quoi être indigné. Mais quelle forme donner à cette indignation ? Demander un droit de réponse ? Rencontrer l'accusateur pour essayer de lui expliquer qu'il se fourvoie ? La « sortie » de Joann Sfar, que certains mettent au crédit de son « franc parler » et de sa liberté de parole, s'inscrit en réalité dans une

longue série d'attaques, d'insinuations, de mises en cause venant d'auteurs membres de la Ligue des Auteurs Professionnels, dont Joann Sfar est le président d'honneur. Elles sont lancées sans relâche depuis plusieurs mois sur les réseaux sociaux et relayées systématiquement par certains sites. Dernier exemple en date : un dessin apparu au moment de la mise en place du dispositif d'aide d'urgence CNL-SGDL. Appelons-le l'alambic du diable. On y voit un représentant de l'État enfourner des cargaisons de billets dans un alambic qui, au terme d'un parcours à l'intérieur d'un assemblage hétéroclite de cuves et de tuyaux, recrache sous l'étiquette SGDL une gouttelette ridicule, image de la piécette dont l'auteur devra se contenter... En passant de l'insinuation à l'affirmation calomnieuse, Joann Sfar a franchi une ligne avec laquelle flirtaient depuis un bon moment les plus actifs défenseurs de l'association dont il est le président d'honneur.

Jusqu'à présent, nous avons choisi de ne pas répondre, de faire le gros dos, d'encaisser les coups. L'idée d'une confraternité, indispensable pour faire aboutir nos revendications, prévalait. Car nous n'avons pas d'ennemis. Nous avons des interlocuteurs. Nos points de vue parfois convergent, d'autres fois se distinguent ou s'opposent. Mais en tant qu'organisation d'auteurs, nous nous considérons comme tous engagés pour la cause d'un même métier ; nous avons l'ambition – l'espérance ! – de pouvoir travailler et d'avancer pour l'intérêt du collectif. Dans ce qui se dessine comme une stratégie de dénigrement systématique – et l'accusation de détourner des fonds publics, portée par la voix puissante d'un auteur de renom, doit être lue comme un coup particulièrement agressif – il y a, et nous le déplorons pour tous les auteurs, qu'ils soient ou non nos adhérents, une volonté non pas de débattre mais d'abattre.

### La forme de l'indignation

Vient le moment où se défendre est nécessaire. Défendre les auteurs, leurs droits, oui ! Mais aussi savoir se défendre quand des propos sont tenus publiquement, nous accusant de ne rien reverser aux auteurs des fonds qui nous ont été confiés. La voie judiciaire trace un cadre formel clair, affranchi des passions partisans et du jeu stérile des surenchères verbales. Dans un tel cadre, une perspective est ouverte pour sortir de cette affaire rapidement. Elle est simple, elle est sans doute très saine. Une accusation a été portée. Celui qui l'a formulée peut-il fournir des preuves ? La maintient-il ? Acceptera-t-il de revenir sur ses propos et de

présenter publiquement des excuses à l'organisation dont il a entaché l'honneur, et à ses salariés qui ont été profondément choqués de voir leur probité mise en cause, et nié leur engagement quotidien à aider ceux qui, aujourd'hui, en ont si grand besoin ? La réponse à ces questions sera déterminante. Nous pourrons ensuite, dans ces temps d'inquiétude extrême, poursuivre sereinement notre travail au service des auteurs, de tous les auteurs.

**Christophe Hardy, Président de la SGDL,  
et les membres du Comité**